



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

**SÉANCE DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS
DU LUNDI 6 OCTOBRE 2025**

BM2025/10/06/12 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS " INNOVER DANS LA VILLE "

DATE DE LA CONVOCATION : 30 septembre 2025
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 44
PRÉSIDENT DE SÉANCE : Patrick OLLIER, Président
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Geoffroy BOULARD

LE BUREAU DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5219-1,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

Vu le décret n°2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre fixant le siège et désignant le comptable public de la Métropole du Grand Paris,

Vu la délibération CM2017/12/08/05 portant déclaration d'intérêt métropolitain en matière de développement et d'aménagement économique, social et culturel,

Vu la délibération CM2018/09/28/15 portant création du Fonds Métropolitain pour l'Innovation Numérique,

Vu la délibération CM2019/06/21/01 approuvant le Schéma Métropolitain d'Aménagement Numérique (SMAN),

Vu la délibération CM2020/05/15/04 portant adoption d'un plan de relance de la Métropole du Grand Paris pour un territoire durable, équilibré et résilient,

Vu la délibération CM2021/04/07/15 portant sur l'évolution du Fonds Métropolitain de l'Innovation et du Numérique,

Vu la délibération CM2023/03/22/10-02 portant sur l'évolution du Fonds Métropolitain de l'Innovation et du Numérique vers un Fonds « Innover dans la Ville »,

Vu la délibération CM2023/03/22/11-01 portant sur la création du Programme métropolitain de développement des tiers-lieux adossé sur le Fonds « Innover dans la Ville »

Vu la délibération BM2025/06/24/14 portant attribution de subventions dans le cadre du Fonds « Innover dans la Ville »,

Vu la délibération CM2025/07/11/28 portant sur la création du Programme métropolitain de Logistique Urbaine Durable adossé sur le Fonds « Innover dans la Ville » et portant mise à jour du fonds "Innover dans la Ville",

Vu les projets de convention-type annexés à la présente,

Vu l'avis du comité d'examen des projets au titre du Fonds « Innover dans la Ville »,

Considérant la compétence de la Métropole du Grand Paris en matière d'aménagement numérique,

Considérant l'action #11 du Défi 04 du schéma métropolitain d'aménagement numérique visant à soutenir l'expérimentation et l'évaluation de solutions via le Fonds Métropolitain pour l'Innovation Numérique,

Considérant l'axe 5 du plan de relance de la Métropole du Grand Paris pour un territoire durable, équilibré et résilient portant sur la lutte contre la fracture numérique et l'accompagnement à la transition numérique,

Considérant la nécessité de modifier le montant de la subvention attribué à la commune de Rueil-Malmaison dans le cadre de la délibération BM2025/06/24/14, à la suite d'un complément apporté par ladite commune postérieur à sa demande initiale,

Considérant que ledit complément a fait l'objet d'un avis du comité d'attribution,

Considérant qu'à la suite d'une erreur strictement administrative dans le cadre de l'instruction des dossiers de demande de subvention, et afin de garantir l'égalité de traitement entre les demandeurs, les dépenses engagées par la commune de Pantin au titre des projets "Mise en place d'une solution dématérialisée, intégrée aux outils existants, pour la gestion du courrier" et " Mise en place d'une solution dématérialisée de gestion des activités des ludothèques" à compter du 24 juin 2025 sont considérées comme éligibles pour la détermination de la subvention allouée.

Considérant que par délibération CM 2025/04/07/18, le Conseil de la Métropole a délégué au Bureau l'attribution des subventions octroyées au titre du Fonds Innover dans la Ville,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE l'octroi de subventions en fonctionnement d'un montant de 159 999 € et en investissement d'un montant de 1 045 896 € pour les 19 projets et 16 personnes suivants :

Au titre du Programme "Innover dans la Ville

Personne Publique à financer	Objet de l'expérimentation	Subvention en fonctionnement	Subvention en équipement	Suivi renforcé
Aubervilliers	Mise en place d'une solution de gestion du courriers	21 358 €	0 €	Non activé
Bourg-la-Reine	Mise en place d'une solution de gestion du processus de recrutement au sein de la collectivité	8 250 €	0 €	Non activé
Gennevilliers	Refonte et modernisation de l'intranet incluant la maintenance logicielle.	3 550 €	16 608 €	Non activé
Livry-Gargan	Dématérialisation des inscriptions aux activités du service Jeunesse	700 €	1 195 €	Non activé
Pantin	Mise en place d'une solution de gestion dématérialisé du courrier	1 688 €	9 560 €	Non activé
Pantin	Digitaliser la gestion des activités des ludothèques	0 €	6 137 €	Non activé
Saint-Mandé	Mise en place d'une solution de cybersécurité	0 €	41 840 €	Non activé
Vaujours	Installation de bornes interactives à destination des citoyens	0 €	9 712 €	Non activé
Courbevoie	Mise en place d'un solution cybersécurité	0 €	29 309 €	Non activé
Marolles-en-Brie	Mise en place d'une solution de cybersécurité	34 085 €	30 775 €	Non activé
Vincennes	Mise en place d'une solution intelligente de gestion du trafic à base d'IA	19 179 €	21 611 €	Non activé
Valophis Habitat Orly	Mise en place d'une solution de gestion de patrimoine arboré dans le cadre de projet urbain pour la ville d'Orly	19 365 €	0 €	Non activé

Total		108 174 €	166 746 €	
--------------	--	------------------	------------------	--

Soit un total de 274 920 euros pour 12 projets.

Au titre du Programme Tiers-Lieux Métropolitains

Structure à financer	Collectivité	Objet de l'expérimentation	Subvention en fonctionnement	Subvention en équipement	Suivi renforcé
Pré-Saint-Gervais	Pré-Saint-Gervais	Création et aménagement d'un tiers-lieu dédié à l'aide alimentaire	27 000 €	45 000 €	Non activé
Association Trajectoires	Stains	Création d'un tiers-lieu dédié aux enjeux de mobilité et d'insertion	0 €	200 000 €	Activé
Livry-Gargan	Livry-Gargan	Transformation du centre culturel en tiers-lieu	0 €	200 000 €	Non activé
Association Curry-Valvart	Est Ensemble	Création d'un tiers-lieu artistique, écologique et citoyen au Fort des Lilas	0 €	35 000 €	Activé
Association OPLA	Grand Orly Seine Bièvre	Création et aménagement d'un tiers-lieu culturel et dédié à la sensibilisation écologique	20 000 €	180 000 €	Non activé
Total			47 000 €	660 000 €	

Soit un total de 707 000 euros pour 5 projets.

Au titre du Programme métropolitain Economie Circulaire et Solidaire

Structure à financer	Collectivité	Objet de l'expérimentation	Subvention en fonctionnement	Subvention en équipement	Suivi renforcé
Grand Orly Seine-Bièvre	Grand Orly Seine-Bièvre	Expérimentation autour de la revalorisation de la Renouée du Japon	4 425 €	21 150 €	Non activé
Total			4 425 €	21 150 €	

Soit un total de 25 575 euros pour 1 projet.

Au titre du Programme métropolitain Economie Circulaire et Solidaire dans le cadre du volet " Aide à l'immobilier d'entreprise "

Structure à financer	Collectivité	Objet de l'expérimentation	Subvention en fonctionnement	Subvention en équipement	Suivi renforcé
----------------------	--------------	----------------------------	------------------------------	--------------------------	----------------

Cyneo	Vitry-sur-Seine	Centre technique de réemploi	0 €	198 000 €	Activé
Total			0 €	198 000 €	

Soit un total de 198 000 euros pour 1 projet.

MODIFIE le tableau relatif à l'attribution de subventions à la ville de Rueil-Malmaison, figurant dans la délibération BM2025/06/24/14, comme suit :

Structure à financer	Objet de l'expérimentation	Subvention en fonctionnement	Subvention en équipement	Suivi renforcé
Rueil-Malmaison	Mise en place d'un robot pour assister l'accueil des usagers en mairie	0,00 €	8 448 €	Activé
Total		165 949,89 €	118 049,84 €	

Soit un total de 283 999,73 € pour 13 projets.

DIT que les autres subventions attribuées au titre de la délibération BM2025/06/24/14 restent inchangées.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer chaque convention relative aux subventions attribuées, conformément aux modèles annexés à la présente délibération, et à prendre tout acte y afférent.

PRÉCISE que le versement des subventions est conditionné à la fourniture des pièces justificatives telles que précisées dans la convention signée avec le bénéficiaire (une note d'intention, bon de commande, facture ou notification de marché).

PRÉCISE que les subventions seront imputées en section de fonctionnement au chapitre 65 et en section d'investissement sur l'autorisation de programme « ZI5700001 Fonds innovation numérique », opération « 200094 Fonds Innover dans la Ville ».

ADOpte À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Le Président de la Métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.